

Visas: pays tiers dont les ressortissants sont soumis ou exemptés de l'obligation de visa

2002/0280(CNS) - 11/02/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Jorge Salvador HERNANDEZ MOLLAR (PPE-DE, E) sur les pays tiers dont les ressortissants doivent être soumis ou exemptés de l'obligation de visa, le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission moyennant l'amendement adopté en commission au fond (se reporter au résumé du 21 janvier 2003). La Plénière a toutefois ajouté un considérant au texte de la proposition précisant que l'inclusion de l'Équateur dans la liste des pays dont les ressortissants doivent être munis d'un visa, devait être considéré comme un signal d'alerte de la grave situation économique de ce pays. En conséquence, la Plénière appelle le Conseil et la Commission, dans le cadre de leurs compétences respectives, à considérer l'inclusion de l'Équateur dans des programmes d'aide au développement et de co-développement, comme un objectif prioritaire.